



400 chemin de l'Église  
64 300 LOUBIENG

P.A. - PRÉFECTURE - A.R.

29 MAI 2015

SERVICE

Tél : 05.59.69.19.11.

Fax : 05.59.69.01.19.

[mairie@loubieng.fr](mailto:mairie@loubieng.fr)

[www.loubieng.fr](http://www.loubieng.fr)

## **EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LOUBIENG.**

### **Séance du 21 mai 2015**

L'an deux mille quinze, le vingt et un mai, à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Francis LARROQUE.

**Étaient présents** : Messieurs Francis LARROQUE (Maire), Hervé BERGEROT (3<sup>e</sup> Adjoint), Jacques LAULHÉ (1<sup>er</sup> Adjoint), Jean-Claude CAZENAVE, Cédric LAGARDÈRE et Jérémy LAUDA ; Madame Amandine POUSTIS (2<sup>e</sup> Adjoint).

**Absent et excusé** : Monsieur Lionel POURTAU-MONDOUTEY et Madame Sandy LARROQUE.

**Secrétaire de Séance** : Monsieur Jérémy LAUDA.

Membres en exercice	09
Membres Présents	07
Membre Absent	02
Pour	08
Contre	00
Abstention	00

**Madame Sandy LARROQUE a donné procuration à Monsieur Francis LARROQUE pour l'ensemble des votes.**

### **OBJET : Désignation des membres de la commission « Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.) ».**

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal la délibération n°2015-04-30-001 décidant l'élaboration et la mise en place d'un Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.) sur le territoire de la Commune de Loubieng. Il a été notamment acté de créer et d'habiliter une commission P.L.U. pour représenter la Commune aux réunions de travail des personnes publiques associées.

Monsieur le Maire demande donc au conseil de désigner ses représentants au sein de cette commission.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents:

- DECIDE : que l'ensemble des membres du conseil municipal seront membres de cette commission.

Ainsi fait et délibéré les jours,  
mois et an que dessus, et ont  
signé au registre les membres présents,  
Pour extrait,  
Le Maire,  
Francis LARROQUE.





400 chemin de l'Église  
64 300 LOUBIENG



Tél : 05.59.69.19.11.  
Fax : 05.59.69.01.19.  
[mairie@loubieng.fr](mailto:mairie@loubieng.fr)  
[www.loubieng.fr](http://www.loubieng.fr)

## **EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LOUBIENG.**

**Séance du 21 mai 2015**

L'an deux mille quinze, le vingt et un mai, à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Francis LARROQUE.

**Étaient présents** : Messieurs Francis LARROQUE (Maire), Hervé BERGEROT (3<sup>e</sup> Adjoint), Jacques LAULHÉ (1<sup>er</sup> Adjoint), Jean-Claude CAZENAVE, Cédric LAGARDÈRE et Jérémy LAUDA ; Madame Amandine POUSTIS (2<sup>e</sup> Adjoint).

**Absent et excusé** : Monsieur Lionel POURTAU-MONDOUTEY et Madame Sandy LARROQUE.

**Secrétaire de Séance** : Monsieur Jérémy LAUDA.

Membres en exercice	09
Membres Présents	07
Membres Absents	02
Pour	07
Contre	00
Abstention	01

**Madame Sandy LARROQUE a donné procuration à Monsieur Francis LARROQUE pour l'ensemble des votes.**

### **OBJET : Vente ancienne maison SALLENAVE (dite QUOATEMAS) avec granges, terrain et dépendances.**

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal les difficultés financières que rencontre notre Commune. Le budget communal n'a pu être équilibré qu'au prix d'une forte augmentation des taux des taxes locales qui s'est accompagnée d'une diminution drastique des dépenses de l'ensemble des postes budgétaires.

De plus, notre Commune doit rembourser un emprunt à court terme de 50 000 € qui arrive à échéance le 05 août 2015.

Face à cette situation financière délicate, il convient d'être à l'écoute de toute opportunité qui pourrait se présenter.

C'est dans ce contexte qu'il a été questionné par une personne qui serait intéressée par l'achat de bâtiments communaux. Il s'agit l'ancienne maison d'habitation SALLENAVE (dite QUOATEMAS) ainsi que les granges et dépendances qui s'y rattachent. Le site sert actuellement de débarras à la commune. Le projet de cette personne est la réhabilitation de cette maison insalubre pour en faire son habitation. Monsieur le Maire précise qu'à cet ensemble qui est situé au cœur du lotissement communal une parcelle d'environ 2000m<sup>2</sup> pourrait être détachée et ajoutée à cette propriété.

Monsieur le Maire demande donc au conseil de se prononcer sur cette demande et d'envisager une vente de l'ensemble.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à sept voix pour et une abstention, et compte tenu des graves difficultés financières de notre Commune:

- DECIDE la vente de l'ancienne maison SALLENAVE (dite QUOATEMAS) avec granges, terrains (assiette d'une partie du terrain l'ancien lot n°09 du lotissement) et dépendances,
- CHARGE Monsieur le Maire de faire procéder au bornage et à la réalisation des différents diagnostics nécessaires à la vente,
- FIXE à 70 000 € le montant de la transaction,
- DEMANDE à ce qu'un accès soit réalisé entre le lot n°08 et la propriété vendue afin que la Commune puisse toujours accéder aux terrains reboisés par l'ONF,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à la réalisation de cette opération,

Ainsi fait et délibéré les jours,  
mois et an que dessus, et ont  
signé au registre les membres présents,  
Pour extrait,  
Le Maire,  
Francis LARROQUE.





400 chemin de l'Église  
64 300 LOUBIENG

P.A. - PRÉFECTURE - A.R.

29 MAI 2015

SERVICE

Tél : 05.59.69.19.11.

Fax : 05.59.69.01.19.

[mairie@loubieng.fr](mailto:mairie@loubieng.fr)

[www.loubieng.fr](http://www.loubieng.fr)

## **EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LOUBIENG.**

### **Séance du 21 mai 2015**

L'an deux mille quinze, le vingt et un mai, à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Francis LARROQUE.

**Étaient présents** : Messieurs Francis LARROQUE (Maire), Hervé BERGEROT (3<sup>e</sup> Adjoint), Jacques LAULHÉ (1<sup>er</sup> Adjoint), Jean-Claude CAZENAVE, Cédric LAGARDÈRE et Jérémy LAUDA ; Madame Amandine POUSTIS (2<sup>e</sup> Adjoint).

**Absent et excusé** : Monsieur Lionel POURTAU-MONDOUTEY et Madame Sandy LARROQUE.

**Secrétaire de Séance** : Monsieur Jérémy LAUDA.

Membres en exercice	09
Membres Présents	07
Membres Absents	02
Pour	08
Contre	00
Abstention	00

**Madame Sandy LARROQUE a donné procuration à Monsieur Francis LARROQUE pour l'ensemble des votes.**

### **OBJET : Compositions des commissions communales et nomination de représentants aux structures intercommunales.**

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal la démission de deux de ses membres : Madame Anne-Marie BALASQUE et Monsieur Lionel LAMAZERE.

Ces anciens conseillers représentaient la Commune ou le conseil municipal dans plusieurs commissions ou instances. Compte tenu de leur départ, il convient de les remplacer. Monsieur le Maire demande donc aux conseillers de bien vouloir procéder à la désignation de nouveaux membres.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- **DESIGNE** :

- Membres du comité de pilotage pour la mise en place des activités périscolaires (CO.PIL) :
  - Monsieur Jacques LAULHÉ,
  - Monsieur Hervé BERGEROT
- Membres au conseil d'administration de la Caisse des Ecoles :
  - Monsieur Jacques LAULHÉ,
  - Monsieur Jérémy LAUDA,

- Membre au conseil d'administration du Centre Communal d'Actions Sociales (CCAS) :
    - Madame Amandine POUSTIS
  - Membre représentant la Commune à l'Association Mémoire du Canton de Lagor et de la Vallée du Laà (MCLVL) :
    - Monsieur Jean-Claude CAZENAVE.
- ACTUALISTE la liste des représentants dont un exemplaire est ci-annexé.

Ainsi fait et délibéré les jours,  
mois et an que dessus, et ont  
signé au registre les membres présents,  
Pour extrait,  
Le Maire,  
Francis LARROQUE.



# Commune de Loubieng

## Commissions et délégations communales

**Syndicat Intercommunal de LAGOR** : Francis LARROQUE et Jacques LAULHÉ.

**Syndicat de Gave et Baïse** :

- Titulaires : Jean-Claude CAZENAVE et Sandy LARROQUE.
- Suppléants : Jacques LAMAISON et Annie CAMBET.

**Syndicat de Gréchez** :

- Titulaires : Amandine POUSTIS et Jérémy LAUDA.
- Suppléants : Sophie BRARD et Jacques LAULHÉ.

**Syndicat d'Énergie des Pyrénées-Atlantiques** :

- Titulaire : Francis LARROQUE.
- Suppléant : Jacques LAULHÉ.

**Caisse des Ecoles** : Francis LARROQUE (Président), Jacques LAULHÉ, Cédric LAGARDÈRE et Jérémy LAUDA + 3 représentants des parents d'élèves.

**Centre Communal d'Actions Sociales** : Francis LARROQUE (Président), Jean-Claude CAZENAVE, Cédric LAGARDÈRE, Amandine POUSTIS, Lionel POURTAU-MONDOUTEY, Madeleine LACOMMÈRE, Sandrine GALLO, Christiane SAFFRA, Jacques ANGLADE.

**Commission Communales des Impôts Directs** :

- Membres titulaires :
  - Francis LARROQUE (Président), Hervé BERGEROT, Anne-Marie BALASQUE, Jean-Claude CAZENAVE, Cédric LAGARDÈRE, Lionel LAMAZÈRE et Jean-Paul LACAVE.
- Membres suppléants :
  - Hervé AUBAGNA, Sophie BRARD, Martial DUHAU, Françoise LABACHE, Guy LEFEBVRE et Marcel REUTER.

**Commissions Electorales** :

- Agriculture : Francis LARROQUE
- Commerce : Sandrine POURTAU-MONDOUTEY
- Prud'hommes : Lionel POURTAU-MONDOUTEY et David HERNANDEZ.

**Association d'Aides au Maintien à Domicile des Personnes Agées** : Anne-Marie BALASQUE

**S.S.I.A.D.** : Anne-Marie BALASQUE

**Commission voirie** : Jacques LAULHÉ (Président), Jérémy LAUDA (Suppléant), Michel LAUDA, Francis LARROQUE, Hervé AUBAGNA, Christian POUSTIS, Marc REUTER, Sébastien LANYOU, Jacques TIPREZ et Benoît GASTIGAR (aide technique).

**Commissions bâtiments et environnement** :

1. **Entretien des bâtiments** : Hervé BERGEROT (Président), Lionel POURTAU-MONDOUTEY, Cédric LAGARDÈRE, Amandine POUSTIS, Hervé AUBAGNA, Marc REUTER, Guy LEFEBVRE, Sophie BRARD, Sandrine GALLO, Virginie BABARIT, Séverin HAURIE, Didier CORRE.
2. **Logements locatifs** : Francis LARROQUE (Président), Amandine POUSTIS (Suppléante), Lionel POURTAU-MONDOUTEY, Hervé BERGEROT, Cédric LAGARDÈRE, Virginie BABARIT.

**Commission Budget et Finances** : L'ensemble du Conseil Municipal + Hervé AUBAGNA et Sophie BRARD.

**Commission Sports et Loisirs** : Jérémy LAUDA (Président), Lionel POURTAU-MONDOUTEY, Annie CAMBET, Cédric LAGARDÈRE (Suppléant), Françoise LABACHE et les présidents des associations de la Commune (ACCA : Eric GALLO, Comité des Fêtes : Séverin HAURIE, C.P.E. : Sabine CASTILLON, Cormorans de Loubieng : Louis GALLO, Calamity's 64 : Christiane BARCELO, Scrabble : Marie-Christine PETRIAT, Marche : Annie CAMBET).

**Commission Information et Internet** : Amandine POUSTIS (Présidente), Sandy LARROQUE (Suppléante), Hervé BERGEROT, Jérémy LAUDA, Guy LEFEBVRE, Sébastien LANYOU, Didier CORRE, Patrick PRADEAUX, Sophie BRARD.

**Commission Agricole** : Francis LARROQUE (Président), Michel LAUDA, Hervé AUBAGNA, Eric GALLO, Jean-Claude LAULHE, Eric et Nathalie MOUSQUEZ, Jean-Paul LACAVE, Laurent CANDAU, Hervé et Madeleine LACOMMÈRE, Philippe et Pierrette DROUGARD, Claude LARROQUE, Aude TACHOIRE, Jean POUSTIS, Serge LABACHE, Odette ANGLADE et Aimée LAGROLA-SENJEAN.

**Commission d'appel d'offres** :

- Président : Francis LARROQUE,
- Titulaires : Hervé BERGEROT, Cédric LAGARDERE et Lionel POURTAU-MONDOUTEY.
- Suppléants : Amandine POUSTIS, Jacques LAULHÉ.

**Conseil d'Ecole** : Francis LARROQUE + Anne-Marie BALASQUE.

**Comité de Pilotage des rythmes scolaires (CO.PIL)** : Francis LARROQUE, Jacques LAULHÉ, Cédric LAGARDÈRE et Hervé BERGEROT (élus) ; Sophie BRARD, Virginie GUENANEN, Sylvain JOUSSET et Isabelle VASSEUR (parents d'élèves).

**Référents Plan Local de Randonnées** : Annie CAMBET et Louis BERGEROT.

**Correspondant défense** : Jérémy LAUDA.

**Correspondant ERDF** : Francis LARROQUE (titulaire) et Jacques LAULHÉ (suppléant).

**Correspondants France Télécom** : Cédric LAGARDÈRE (titulaire) et Jérémy LAUDA (suppléant).

**Correspondant sécurité routière** : Francis LARROQUE.

**Représentants à la Mémoire du Canton de Lagor et de la Vallée du Laà** : Jean-Claude CAZENAVE, - *Membres actifs* : Annie CAMBET et Jacques LAMAISON.



400 chemin de l'Église  
64 300 LOUBIENG

PA. - PRÉFECTURE - A.R.  
29 MAI 2015  
SERVICE

Tél : 05.59.69.19.11.  
Fax : 05.59.69.01.19.  
[mairie@loubieng.fr](mailto:mairie@loubieng.fr)  
[www.loubieng.fr](http://www.loubieng.fr)

## **EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LOUBIENG.**

**Séance du 21 mai 2015**

L'an deux mille quinze, le vingt et un mai, à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Francis LARROQUE.

**Étaient présents** : Messieurs Francis LARROQUE (Maire), Hervé BERGEROT (3° Adjoint), Jacques LAULHÉ (1° Adjoint), Jean-Claude CAZENAVE, Cédric LAGARDÈRE et Jérémy LAUDA ; Madame Amandine POUSTIS (2° Adjoint).

**Absent et excusé** : Monsieur Lionel POURTAU-MONDOUTEY et Madame Sandy LARROQUE.

**Secrétaire de Séance** : Monsieur Jérémy LAUDA.

Membres en exercice	09
Membres Présents	07
Membre Absent	02
Pour	08
Contre	00
Abstention	00

**Madame Sandy LARROQUE a donné procuration à Monsieur Francis LARROQUE pour l'ensemble des votes.**

**OBJET : Désignation des représentants de la Commune au sein du comité de pilotage (CO.PIL) sur la mise en place des activités périscolaires à la suite de la démission de deux de ces membres.**

Monsieur le Maire informe les conseillers qu'à la suite de la démission de deux membres du conseil municipal (Madame Anne-Marie BALASQUE et Monsieur Lionel LAMAZERE), il convient de désigner deux nouveaux représentants qui siégeront au sein du comité de pilotage (CO.PIL) qui gère la mise en place et l'organisation des activités périscolaires.

Ce CO.PIL est composé d'élus, de représentants des parents d'élèves, des enseignants de notre école et des intervenants et animateurs des activités périscolaires.

Monsieur le Maire demande donc au conseil de désigner ses représentants au sein de cette commission

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents:

- DESIGNÉ :

- Monsieur Jacques LAULHÉ,
- Monsieur Hervé BERGEROT

pour représenter la Commune au sein du comité de pilotage en remplacement de Madame Anne-Marie BALASQUE et de Monsieur Lionel LAMAZERE.

**CHARGE Monsieur le Maire de transmettre cette délibération :**

- A Monsieur le Préfet des Pyrénées-Atlantiques,
- Aux membres du comité de pilotage,
- A Madame la Présidente du comité des Parents d'Élèves de Loubieng (pour information).

Ainsi fait et délibéré les jours,  
mois et an que dessus, et ont  
signé au registre les membres présents,  
Pour extrait,  
Le Maire,  
Francis LARROQUE.





400 chemin de l'Église  
64 300 LOUBIENG



Tél : 05.59.69.19.11.

Fax : 05.59.69.01.19.

[mairie@loubieng.fr](mailto:mairie@loubieng.fr)

[www.loubieng.fr](http://www.loubieng.fr)

## **EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LOUBIENG.**

### **Séance du 21 mai 2015**

L'an deux mille quinze, le vingt et un mai, à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Francis LARROQUE.

**Étaient présents** : Messieurs Francis LARROQUE (Maire), Hervé BERGEROT (3<sup>e</sup> Adjoint), Jacques LAULHÉ (1<sup>er</sup> Adjoint), Jean-Claude CAZENAVE, Cédric LAGARDÈRE et Jérémy LAUDA ; Madame Amandine POUSTIS (2<sup>e</sup> Adjoint).

**Absent et excusé** : Monsieur Lionel POURTAU-MONDOUTEY et Madame Sandy LARROQUE.

**Secrétaire de Séance** : Monsieur Jérémy LAUDA.

Membres en exercice	09
Membres Présents	07
Membre Absent	02
Pour	08
Contre	00
Abstention	00

**Madame Sandy LARROQUE a donné procuration à Monsieur Francis LARROQUE pour l'ensemble des votes.**

### **OBJET : Lotissement Communal de Sallenave (Quoatemas) – Modification du prix de vente.**

Monsieur le Maire rappelle que :

- par une délibération en date du 04 septembre 2007, le Conseil Municipal avait décidé de créer un lotissement communal au lieu-dit Quoatemas. Une délibération adoptée le 23 avril 2009 fixait à quant à elle à 25 € HT le prix du m<sup>2</sup> de terrain à bâtir viabilisé.
- à la suite de l'article 16 de la loi n°2010-237 du 09 mars 2010 de finance rectificative pour 2010 qui modifiait les règles applicables en matière de taxe sur la valeur ajoutée (TVA) aux opérations immobilières à compter du 11 mars 2010, la vente des lots du lotissement releva du nouveau régime de TVA. Ceci impliquait, que, dans la mesure où la Commune n'a pas acquis le terrain en TVA, la vente des lots fut dorénavant soumise à la TVA, mais uniquement sur la marge (les futurs acquéreurs n'ayant pas la qualité d'assujettis à la TVA, ils furent redevables des droits de mutation à titre onéreux au tarif de 5,09%). Une nouvelle délibération du conseil municipal fut prise le 19 octobre 2010 et arrêta le prix des lots à 25 € TTC du m<sup>2</sup>, TVA sur la marge incluse.
- à la suite d'un contexte économique très défavorable et compte tenu des nouvelles contraintes auxquelles la Commune était tenue de faire face, une délibération en date du 16 juin 2014 avait fixé à 19 € TTC du m<sup>2</sup>, TVA sur la marge incluse, le nouveau prix de vente des lots.

Depuis un an, une seule vente s'est concrétisée (lot n°02). Il reste encore deux lots à la vente ; le lot n°01 d'une surface de 2000m<sup>2</sup> et le lot n°08 d'une surface de 2204 m<sup>2</sup>.

Après discussions avec des professionnels de l'immobilier et compte tenu des prix pratiqués sur notre

Commune, il apparaît que le prix de vente actuel ne correspond plus à l'attente du marché. Il semble opportun de s'interroger à nouveau sur la politique tarifaire à mener.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de se prononcer sur ces différents points.

Après en avoir longuement délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents:

**DECIDE**, de fixer à 16 € le m<sup>2</sup> le prix m<sup>2</sup> pour les lots n°01 et 08,

**CHARGE** Monsieur le Maire d'effectuer toutes les démarches nécessaires à l'application de ces décisions,

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires afférents à ces décisions.

Ainsi fait et délibéré les jours,  
mois et an que dessus, et ont  
signé au registre les membres présents,  
Pour extrait,  
Le Maire,  
Francis LARROQUE.

